ACTE D'ENGAGEMENT
LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS & RISQUES ANNEXES

Personne publique	**UNIVERSITE PARIS PANTHEON ASSAS : Place du Panthéon** **75231 PARIS CEDEX 05**
Objet du marché :	Prestation de services d'assurances
Procédure :	Appel d'offres ouvert européen conforme aux articles L 2124-2 et R 2124 – 2 du Code de la Commande Publique.

« Appel d'offres ouvert -- Prestation de service d'assurance »

1. **Contractant**

Je soussigné
(Nous soussignés)

Le courtier ou agent général intermédiaire d'assurance,

M……agissant en qualité de……..
Pour le compte de……
Ayant son siège social……..
Forme juridique…….
Numéro……code APE…….

L'assureur,

M……agissant en qualité de……..
Pour le compte de……
Ayant son siège social……..
Forme juridique…….
Numéro……code APE…….

Co - assurances

Co assureur n°1 : Part en % :

Co assureur n°2 : Part en % :

Co assureur n°3 : Part en % :

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières et des documents qui y sont annexés

- Après avoir établi la déclaration de candidat, fournis les documents et certificats nécessaires, en application du code des marchés publics

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans (avec) réserve (s), conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter ma (notre) prestation, dans les conditions ci-après définies.

2. Primes du Dommages aux biens

SOLUTION DE BASE : FRANCHISE PRINCIPALE : 2.000€ PAR SINISTRE			VARIANTE N°1 : FRANCHISE PRINCIPALE : 5.000€ PAR SINISTRE	
SUPERFICIES	TAUX	PRIME TTC/AN	TAUX	PRIME TTC/AN

Variation des primes : Les primes ne peuvent varier annuellement que du fait de la modification de l'assiette de prime et de la variation de l'indice FFB (Indice FFB du dernier trimestre connu) à condition que les capitaux et les franchises varient également en fonction de cet indice.

L'offre ainsi présentée est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. Co - assurance

Je confirme (nous confirmons) que la couverture des capitaux est acquise à 100%, soit dans leur intégralité par la compagnie présentant l'offre, soit par cette même compagnie en tant qu'apéritrice et d'autres compagnies intervenant comme co-assureurs.

4. Délais

Le LOT N°1 prendra effet le **1er janvier 2027** pour une durée ferme de **48 mois**. Il peut être mis fin au marché par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé réception à la date d'échéance des contrats soit le **1er janvier de chaque année** sous réserve de respecter **un préavis de 6 mois**.

En cas de résiliation pour sinistre, **la résiliation ne pourra prendre effet que 6 mois après sa notification à l'Université**. Ce délai de préavis est applicable à tous les cas de résiliation.

5. Délai de paiement & paiement

L'université s'engage sur un délai maximum de paiement de **30 jours** à compter de la réception de la facture par l'université.

L'université se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit :
Du compte ouvert au nom de :

A

Sous le numéro

Code banque……..code guichet……clé RIB

Les demandes de paiement seront dématérialisées (conformément à l'ordonnance du 26 juin 2014) et ***transmises*** via la solution informatique gratuite et sécurisée, *Chorus Pro*. https://chorus-pro.gouv.fr.
Se reporter à l'article VI du CCAP concernant les modalités de paiement

6. Obligations

J'ATTESTE (NOUS ATTESTONS) sur l'honneur que les prestations seront fournies avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L-143.3, L143.5 - L.620.3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

7. Note de couverture

Les assureurs retenus devront remettre à l'université une note de couverture conforme à la proposition définitive.

Cette note de couverture devra être signée par l'assureur et l'université et sera acquise pour une **période de trois mois, renouvelable une fois**.

Cette note de couverture devra mentionner :

- Les garanties acquises,
- Les capitaux,
- Les taux et primes appliqués TTC,
- Le montant des franchises
- La répartition de la coassurance

8. Documents contractuels

Les documents contractuels régissant le présent marché sont, dans l'ordre de priorité :

1. L'acte d'engagement et les réserves qui y sont annexées,
2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (1 par lot) et ses annexes dont la note de présentation des risques
3. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières valable pour l'ensemble des lots
4. Les conditions générales de l'assureur
5. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures et de services (CCAG FCS). (Arrêté du 19 janvier 2009)

Date, cachet et signature

9. Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour un montant total TTC de : ……..

A , le

Le Président de l'Université de PARIS PANTHEON ASSAS

10. Notification du marché au titulaire

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

A , le ……..

Signature du titulaire